



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

4^e séance plénière
Lundi 22 septembre 2014, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa..... (Ouganda)

La séance est ouverte à 9 h 10.

Conférence mondiale sur les peuples autochtones

Point 65 de l'ordre du jour

Droits des peuples autochtones

Réunion plénière de haut niveau, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones

Projet de résolution (A/69/L.1)

Le Président (*parle en anglais*) : La Conférence mondiale sur les peuples autochtones, la première jamais organisée, est un événement véritablement historique. C'est pour moi un privilège et un honneur que de souhaiter la bienvenue à toutes les personnes présentes aujourd'hui à l'Assemblée générale.

Je voudrais commencer en rendant hommage au peuple autochtone de cette terre – les Haudenosaunee, également connus sous le nom de Six-Nations, ou Iroquois. Je tiens également à saluer chaleureusement les peuples autochtones du monde entier. Je suis véritablement honoré de présider la présente Conférence, dont l'objectif est d'examiner les difficultés auxquelles les peuples autochtones sont confrontés, ainsi que l'engagement renouvelé des États Membres à les régler.

La Conférence mondiale sur les peuples autochtones représente l'aboutissement de l'interaction dynamique mise en place entre l'ONU et les peuples autochtones du monde entier ces 50 dernières années. Le processus qui a mené à cette conférence est sans précédent dans l'histoire de l'Organisation, puisque les peuples autochtones ont activement participé à ses préparatifs et coopéré avec les États Membres à la rédaction du projet de document final. Le fait que le processus préparatoire ait été sans exclusive est tout à fait encourageant et augure bien de la mise en œuvre des engagements après la Conférence.

Depuis plus de 30 ans, l'ONU se préoccupe des problèmes des peuples autochtones. Les négociations entre les États Membres et les chefs autochtones, sous l'égide du Groupe de travail sur les populations autochtones, ont certes pris beaucoup de temps, mais elles ont fini par aboutir à l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolution 61/295) en 2007.

Mais surtout, la Déclaration incarne le consensus mondial autour des droits des peuples autochtones et affirme leur droit à l'autodétermination. En outre, elle donne la prééminence à leur droit, à titre collectif, de jouir de l'ensemble des droits de l'homme reconnus par le droit international relatif aux droits de l'homme, et

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-54395(F)



Document adapté

Merci de recycler



permet de renforcer l'attention internationale accordée à la protection des droits individuels et collectifs des peuples autochtones.

Il convient de souligner la précieuse contribution apportée par les structures institutionnelles qui ont permis de concrétiser les objectifs de la Déclaration et ont encouragé l'élaboration de politiques spécifiques portant sur la manière dont l'ONU doit soutenir les aspirations des peuples autochtones et s'efforcer d'y répondre. Je voudrais en particulier mentionner les contributions de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies, du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones, du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones et du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones.

Au niveau des pays, il y a eu de nombreuses déclarations d'engagement et mesures politiques et législatives pour améliorer la condition des peuples autochtones. Pourtant, un profond écart subsiste entre ces engagements et la réalité. La Conférence mondiale doit marquer un tournant pour ce qui concerne l'application concrète de la Déclaration.

Le projet de document final que nous allons adopter aujourd'hui est un nouveau pacte entre les peuples autochtones et les États Membres qui fait fond sur la Déclaration. Il a été rédigé avec soin et comprend de nombreuses promesses d'action visant à combler les lacunes observées dans la mise en œuvre de la Déclaration. Parmi ces engagements figurent un plan d'action à l'échelle du système pour garantir la cohérence des divers efforts déployés en vue de concrétiser les dispositions de la Déclaration, ainsi qu'un appel à renforcer la participation des peuples autochtones et de leurs institutions représentatives à l'ONU.

La présente Conférence mondiale est l'occasion pour les États Membres d'établir un lien plus stratégique et bénéfique avec les peuples autochtones. Pour cela, les États Membres doivent consentir davantage d'efforts pour appliquer concrètement le projet de document final et faire la preuve de leur détermination à régler les inégalités dont sont victimes les communautés autochtones. Les États Membres doivent également honorer leurs engagements en matière de renforcement des capacités pour permettre aux peuples autochtones de gérer leurs propres affaires.

En guise de conclusion, je demande donc aux États Membres, aux organisations intergouvernementales, à

la société civile et au secteur privé de renouveler leur engagement en faveur d'un partenariat stratégique avec les peuples autochtones, afin de les accompagner dans leur quête d'un avenir durable.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier toutes les personnes ici présentes d'être venues jusqu'à l'ONU pour cette Conférence mondiale sur les peuples autochtones, la première jamais organisée. Je voudrais saluer l'Assemblée générale en plusieurs langues autochtones. Je suis désolé de ne pas pouvoir m'exprimer dans toutes les langues représentées à l'Assemblée, mais les paroles qui suivent sont ma façon de souhaiter la bienvenue à chacun.

Takahi (taïno – Amérique latine), *Aweh* (Afrique du Sud), *Kia ora* (Nouvelle-Zélande), *Buorre beaivvi* (sâme – Norvège et Suède), *Hao* (lakota – Amérique du Nord), *Kopisanangani* (dusun – État de Sabah, Malaisie).

Cette semaine est la plus importante de l'année pour l'Organisation des Nations Unies, et la présente Conférence est l'une de nos manifestations les plus importantes parce qu'elle est le point de convergence de nombre de nos travaux les plus essentiels. Les peuples autochtones se préoccupent de questions qui sont au sommet des priorités mondiales. Ils vivent en lien étroit avec la Terre nourricière, dont l'avenir est au cœur du Sommet sur le climat qui s'ouvre demain. Les peuples autochtones sont au centre de notre discours sur les droits de l'homme et le développement mondial. Les délibérations et les décisions de l'Assemblée générale vont résonner dans toute la communauté internationale, et auront un effet concret sur la vie des peuples autochtones. La réussite de la présente Conférence fait partie intégrante du progrès de toute l'humanité.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Afin de me préparer à la présente Conférence, j'ai rencontré de nombreux chefs autochtones pour entendre leurs préoccupations et apprendre de leurs expériences.

En juin, je me suis rendu en Bolivie, un pays qui a fait d'immenses progrès en ce qui concerne les droits des peuples autochtones. Le Président Evo Morales a apporté une impulsion décisive à cette importante Conférence.

Les habitants d'El Torno ont été fort chaleureux et généreux. J'ai été très impressionné par la richesse de leur culture. Ils m'en ont appris davantage sur la relation

de respect qui existe entre les peuples autochtones et la nature. Cette relation pourrait être résumée par l'expression utilisée en Bolivie, *el buen vivir*, qui signifie vivre bien mais dans la simplicité.

(l'orateur reprend en anglais)

Au mois de juillet, j'ai tenu des discussions avec des dirigeants autochtones au Costa Rica. L'ancien Représentant permanent du Costa Rica, M. Eduardo Ulibarri, a lui aussi fait activement campagne pour cette conférence. Nous avons eu une vraie discussion, en toute franchise. J'ai écouté attentivement ce que les dirigeants autochtones avaient à dire. Ils étaient inquiets au sujet de leurs terres, de leurs ressources et de leurs droits. Je me suis de nouveau engagé à lutter contre l'exclusion et la marginalisation auxquelles sont confrontés de nombreux peuples autochtones à travers le monde.

Auparavant, ce mois, j'étais en Nouvelle-Zélande, où je me suis rendu à Taupo pour passer une journée avec les chefs maoris. Ils mettent à contribution leur très grand respect de la nature au service de leur prospérité. J'ai été impressionné par leurs entreprises horticoles, de gestion des déchets et de production d'énergie, qui génèrent des millions de dollars. Je n'oublierai jamais la façon dont le moindre déchet est utilisé pour nourrir les vers, qui créent à partir de cela un engrais biologique très riche. C'est la durabilité par excellence. Et une illustration de tout ce que le monde peut apprendre des peuples autochtones.

Je continuerai de rendre visite aux communautés autochtones et d'écouter leurs dirigeants, et elles seront toujours chez elles à l'ONU. Je suis fier que l'Assemblée générale ait adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolution 61/295) au cours de la première année de mon mandat. Elle a permis d'établir des normes minimales pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones. De plus en plus de pays reprennent ces principes dans leur législation et leur constitution. Les institutions spécialisées des Nations Unies ont par ailleurs mis au point des politiques spécifiques sur lesquelles axer notre travail en faveur des peuples autochtones, et nous unissons nos forces à celles des peuples autochtones pour atteindre nos objectifs communs.

Je me réjouis d'accueillir les représentants de nos plus grands experts sur le sujet, à savoir l'Instance permanente sur les questions autochtones, le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones et

le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones. Je suis sûr qu'ils seraient d'accord sur le fait qu'il est important d'obtenir des engagements de la part des gouvernements, mais qu'il importe encore davantage d'en obtenir des actes. C'est pourquoi je me réjouis que le projet de document final de la conférence (A/69/L.1) contienne des engagements pragmatiques visant à combler le fossé entre les promesses et les résultats. Je remercie tous les peuples autochtones et les gouvernements qui ont coopéré de bonne foi pour que ce projet voie le jour. Et j'espère que les États Membres respecteront leurs engagements, notamment en mettant en œuvre des plans d'action nationaux destinés à réaliser notre vision commune.

Je me félicite de ce que le document final m'adresse directement des demandes. Je consulterai en outre le reste du système des Nations Unies sur la voie à suivre. Nous œuvrerons en étroite collaboration avec l'ensemble des peuples autochtones et des États Membres. Le document final me demande aussi de formuler des propositions concrètes en vue de permettre une participation plus directe des peuples autochtones et de leurs institutions aux activités de l'ONU. Il s'agit là d'un élément d'importance cruciale pour les communautés autochtones, et pour notre monde. Le document final me demande également de nommer un fonctionnaire de haut niveau chargé de la question des peuples autochtones. Je vais très sérieusement y réfléchir. L'Organisation des Nations Unies fera tout son possible pour appuyer les populations autochtones, et nous comptons sur leur engagement dans notre effort mondial en faveur d'un avenir plus durable.

J'ai entamé ma déclaration par des salutations dans quelques langues autochtones. Je sais qu'il en existe des milliers d'autres. Certaines sont menacées d'extinction. Je suis fier que la Déclaration ait été traduite, outre les six langues officielles de l'ONU, dans 50 autres langues. J'espère que nous pourrions en ajouter beaucoup plus à cette longue liste. Inversement, je compte sur les peuples autochtones pour qu'ils s'expriment d'une seule voix. Militante autochtone de longue date et ancienne membre de l'Instance permanente, M^{me} Tonya Gonnella Frichner a déclaré un jour que : « Les peuples autochtones parlent tous beaucoup de langues bien différentes, mais dans nos réunions, nous ne parlons qu'une seule langue. Notre relation à la Terre nourricière est identique. »

J'exhorte les peuples autochtones à unir leurs voix pour faire chorus en faveur de leurs droits et de

la protection de notre planète. L'ONU les accompagne dans cette lutte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration multilingue.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Evo Morales Ayma, Président constitutionnel de l'État plurinational de Bolivie.

Le Président Morales Ayma (*parle en espagnol*) : J'adresse un salut tout spécial à notre frère Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de même qu'au Président de l'Assemblée et à tous les représentants des États qui font partie de l'Organisation, ainsi qu'à nos frères des peuples autochtones du monde entier ici présents. Que soient également salués tout spécialement ceux qui suivent cette première Conférence mondiale sur les peuples autochtones.

Je souhaite tout d'abord, au nom de l'État plurinational de Bolivie, remercier et féliciter le Secrétaire général d'avoir garanti la tenue de ce premier sommet officiel de l'ONU sur les peuples autochtones. Je tiens à dire aux personnes ici présentes et à tous ceux que cela intéresse de par le monde que les principes fondamentaux du mouvement autochtone sont la vie, la Terre nourricière et la paix. Ces principes fondamentaux du mouvement autochtone mondial sont menacés en permanence par un système et par un modèle : le système capitaliste, et le modèle consistant à en finir avec la vie et avec la Terre nourricière. C'est pourquoi je tiens à dire à mes frères et sœurs que je suis ici pour partager certaines expériences, certains faits vécus dans cette courte période à la présidence de la Bolivie, en qualité de président issu d'un mouvement social, le mouvement autochtone.

Le mouvement autochtone a été, dans l'histoire de la Bolivie, le plus humilié, haï, méprisé, vilipendé, marginalisé et discriminé, mais grâce à la lutte et à la conscience de mes frères, non seulement au sein des mouvements autochtones, mais également des mouvements sociaux, nous avons eu l'importante possibilité d'apprendre et d'échanger des expériences pour pouvoir agir en défense de la vie et pour changer ce modèle qui attente tellement à la vie et à la nature.

En tout premier lieu, je tiens à informer l'Assemblée que, historiquement, le mouvement autochtone était seulement considéré en Bolivie comme un mouvement juste apte à voter, mais pas à gouverner. Dans ce court laps de temps, nous avons démontré que le mouvement

autochtone n'était pas là uniquement pour donner ses suffrages lors des élections, mais également aussi pour gouverner. Grâce à cette lutte des mouvements sociaux, la politique, aujourd'hui, n'est plus un commerce; elle n'est plus un bénéfice. La politique est un service, un engagement et un sacrifice fait au nom de nos peuples.

Deuxièmement, les dirigeants mondiaux doivent gouverner en obéissant aux peuples, et avec les peuples et les mouvements sociaux. Nos peuples et nos pays ne sauraient être gouvernés par des banquiers, ni le grand patronat ou des entreprises transnationales. La Bolivie est le premier pays et le seul à avoir constitutionnalisé la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'État plurinational de Bolivie a érigé cette Déclaration en loi nationale en 2007. De même, les droits des peuples autochtones ont été incorporés à la Constitution de l'État, qui a été adoptée en 2009 par référendum.

Troisièmement, les ressources naturelles que nous offre généreusement la Terre nourricière doivent bénéficier à toutes et à tous. En 2005, avant que je ne devienne Président, la rente pétrolière de la Bolivie s'élevait à 300 millions de dollars. Cette année, après la nationalisation des hydrocarbures, la rente pétrolière dépassera 6 milliards de dollars. En toute franchise et en toute sincérité, je précise que je n'avais pas moi-même prévu, en tant que Président, pas plus que le Vice-Président, ou le Conseil des Ministres, que la situation économique du pays évoluerait aussi rapidement. Cette nationalisation nous a permis de nous libérer économiquement des gendarmes de l'économie mondiale, à savoir la Banque mondiale, et surtout le Fonds monétaire international. Auparavant, ceux qui décidaient des politiques économiques étaient ces institutions internationales, serviteurs d'un modèle conçu uniquement pour trouver les moyens de piller nos ressources naturelles.

Quatrièmement, les changements climatiques sont devenus l'un des problèmes les plus graves auxquels soient confrontées notre planète et l'humanité. La meilleure façon de lutter contre les changements climatiques passe par les politiques, l'expérience et les coutumes du mouvement autochtone, que sont la solidarité, la complémentarité et, foncièrement, un mode de vie en harmonie avec la Terre nourricière. Pour les peuples autochtones, le paradigme du « bien vivre » consiste à vivre en harmonie avec soi-même, au sein de nos communautés et avec la nature.

Cinquièmement, les peuples autochtones doivent être les protagonistes du changement de leurs propres modèles de développement, en respectant le pluralisme social, culturel, économique et juridique des peuples. Nous devons renforcer les liens qui unissent les peuples en mobilisant l'énergie des communautés afin de bâtir une culture de la fraternité, de la paix et de la vie.

Sixièmement, nous devons entretenir et protéger les terres à vocation productive du monde, nos forêts. Nous devons promouvoir tout le potentiel productif de nos terres et de nos territoires, et fondamentalement ceux qui appartiennent aux peuples autochtones et dont ceux-ci ont l'usage. De même, les peuples autochtones doivent renforcer leurs capacités afin d'approvisionner tous les peuples du monde en produits biologiques et écologiques.

Enfin, il est impératif que les peuples autochtones du monde exercent pleinement leurs droits individuels et collectifs à la terre et à un territoire. Nous devons également surmonter les limites liées à la nature de leur développement intégré par l'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau, à l'assainissement et à tous les services de base. Grâce à l'embellie économique qu'a connue mon pays, nous vivons des expériences positives. Dans des lieux très reculés, certains de nos frères et sœurs, qui ne connaissaient même pas la capitale de leur département, peuvent maintenant, grâce au système de communication par satellite, être mieux servis et mieux communiquer, même si toutes leurs demandes ne sont pas satisfaites : il est difficile d'accéder dans un laps de temps réduit à toutes les demandes, mais le changement a commencé au sein des diverses communautés boliviennes. Autrefois il n'y avait ni télécommunications, ni eau potable, ni électricité. Il n'y avait ni télévision ni radio. Aujourd'hui, plus de 80 % de ces communautés ont l'eau potable. Quant aux services de télécommunications, ils desservent 90 % de la population. La faiblesse essentielle reste le manque de systèmes d'irrigation. C'est encore une responsabilité supplémentaire que de répondre à cette demande de mon peuple.

Tous les gouvernements du monde ont pour impératif de progresser dans la rectification et l'élimination des conditions d'extrême pauvreté et de la discrimination que continuent de subir les peuples autochtones, ainsi que d'apporter une solution aux problèmes structurels de pauvreté auxquels beaucoup d'entre eux restent encore confrontés. Nous avons réduit le taux de pauvreté de 38 % à 18 %, ce qui constitue un record historique en Bolivie.

Nous peuples autochtones avons toujours résisté aux processus de colonisation menés dans nos pays et nous avons conservé depuis toujours la culture de la vie. Nous avons appris à vivre en harmonie et en équilibre avec la Terre nourricière, et nous constituons la réserve morale de l'humanité. Cette conférence mondiale doit servir de point de départ à la définition d'actions collectives pour la défense de la vie et à l'engagement de ce processus de transformation et de changement fondé sur la sagesse et le savoir de nos peuples autochtones, mais aussi directement en phase avec les technologies et les progrès scientifiques de notre époque.

Il me paraît important de faire part de ces modestes expériences, après avoir assumé la responsabilité de servir mon peuple, aux fins de notre libération, premièrement sur le plan politique, et ensuite sur le plan économique. L'Assemblée sait bien qu'aux différentes époques ont existé différents empires, qui n'ont cherché qu'à nous dominer sur le plan politique pour faire main basse sur notre économie. Heureusement, notre libération politique, au moyen d'une révolution démocratique et culturelle, a joué un rôle très important dans notre libération économique et notre capacité subséquente de répondre aux demandes formulées par notre peuple. Je remercie l'ONU et l'Assemblée générale de m'avoir donné l'occasion de participer à cet événement international pour le mouvement autochtone mondial.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'État plurinational de Bolivie de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Sauli Niinistö, Président de la République de Finlande, qui va intervenir au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Le Président Niinistö (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant la première Conférence mondiale des Nations Unies sur les peuples autochtones. La participation de représentants des peuples autochtones à cette Conférence et à ses préparatifs fait de cet événement une manifestation extraordinaire pour nous tous, une manifestation qui renforce notre attachement collectif à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolution 61/295).

De plus, cette Conférence est un pas important vers la réalisation d'une recommandation clef formulée à Alta (Norvège) il y a un an. Les peuples autochtones

doivent avoir le droit de participer à l'examen des questions les concernant à l'ONU. Nous attendons avec intérêt les propositions du Secrétaire général à cet égard. Dans ce contexte, nous tenons à dire notre préoccupation face aux tentatives qui auraient été faites d'empêcher des représentants de peuples autochtones de Russie de se joindre à nous aujourd'hui.

La participation des peuples autochtones au processus de prise de décisions est également d'une importance vitale au niveau national. Les procédures peuvent varier d'un pays à l'autre, mais dans tous les cas, l'objectif doit être de parvenir à un honnête consensus. En Finlande, la loi impose aux autorités de négocier avec le Parlement sâme, l'organe représentatif du peuple autochtone sâme. Récemment, le Gouvernement finlandais a collaboré avec le Parlement sâme en vue d'élargir l'obligation de consulter. Ce projet de réforme définit la notion de consentement libre, préalable et éclairé.

Aujourd'hui, alors que nous nous rappelons les paroles de l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan, « Faisons en sorte que tous les jeunes aient toutes les chances possibles de participer pleinement à la vie de leurs sociétés », nous pouvons constater le rôle important qu'assument à cette Conférence les jeunes délégués autochtones. La jeunesse autochtone doit avoir le droit et les moyens de jouer un rôle actif dans la société et doit recevoir l'aide nécessaire à cet effet. À cette fin, l'accès à l'éducation, à l'information et aux moyens de communication est essentiel. En Finlande, la jeunesse sâme a agi avec détermination pour renforcer sa participation culturelle et politique par la mise en place du Conseil de la jeunesse sâme. Les mesures visant à faire revivre les langues autochtones, y compris des activités dans ces langues pour les enfants, se sont révélées être un moyen efficace de renforcer l'identité des jeunes autochtones.

Le rôle de la Finlande dans l'Arctique est défini par notre géographie, et notre expertise dans cette région par l'accent que nous mettons sur le développement durable et les questions environnementales, ainsi que sur la coopération internationale. Il est indispensable de garantir le bien-être des populations vivant dans l'Arctique. Nous sommes convaincus que cela contribue à la stabilité économique et améliore la compétitivité. Les changements climatiques ont des conséquences pour nous tous. Nous devons y remédier ensemble.

Les industries telles que la pêche, l'élevage, la chasse et le tourisme sont essentielles pour le

développement économique de l'Arctique et pour la subsistance de ses habitants. La Finlande se félicite de la création du Conseil économique de l'Arctique il y a deux semaines à Iqaluit (Canada). Les dirigeants d'entreprises de l'Arctique et les peuples autochtones œuvrent de concert à faciliter les activités d'affaires dans la région, ainsi qu'un développement économique responsable. Les savoirs traditionnels, la bonne administration et une focalisation sur les petites entreprises joueront en l'occurrence un rôle central que la Finlande continuera d'appuyer à l'avenir.

Les pays nordiques ont une longue tradition de coopération avec les organes représentatifs sâme et groenlandais. La coopération transfrontalière est essentielle si l'on veut trouver des solutions communes à des défis communs. Sur le plan international, nous travaillons ensemble sur des questions telles que la biodiversité. La coopération entre différentes parties prenantes n'est pas sans difficultés. Seul un véritable dialogue avec les acteurs compétents produira des résultats solides qui profiteront à tous. C'est pourquoi les voix des peuples autochtones doivent également se faire entendre à l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la République de Finlande pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Henri Djombo, Ministre de l'économie forestière et du développement durable de la République du Congo.

M. Djombo (République du Congo) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

Je voudrais tout d'abord exprimer les félicitations du Groupe des États d'Afrique à S. E. M. Sam Kahamba Kutesa, pour sa brillante élection à la Présidence de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite de voir les assises de cette importante Conférence mondiale dédiée à la promotion et la protection des droits des peuples autochtones conduites par l'Ouganda qui, à l'instar des autres pays africains, a adopté une approche cohérente et progressive des questions relatives aux populations autochtones. Nous savons gré au Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, S. E. M. John Ashe, dont la pugnacité et le leadership ont permis que cette importante réunion se tienne dans les conditions les meilleures possibles.

Dès lors, on peut affirmer que le processus qui a abouti à ce grand rendez-vous a été constructif, inclusif et respectueux des dispositions pertinentes de la résolution 66/296 du 17 décembre 2012 qui en appelait notamment à une participation active à cette Conférence mondiale.

Le Groupe des États d'Afrique voudrait dire, à ce stade, toute son appréciation de l'importante contribution des peuples autochtones au processus de préparation de cette Conférence mondiale. À la fois objet et sujet de cette Conférence, ils se sont investis activement en enrichissant de leurs précieuses contributions et recommandations le Document final qui est soumis à notre examen. Comment ne pas reconnaître en notre présence nombreuse dans cette salle de l'Assemblée générale, l'affirmation même de notre foi partagée dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes? Par-delà cette présence, s'illustre aussi notre volonté commune d'honorer les engagements souscrits dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Il apparaît évident que les discussions que nous avons eues durant tout le processus préparatoire de cette conférence, et même avant, ont révélé la richesse des sensibilités autour de la problématique des questions autochtones. En Afrique, la question autochtone qui nous réunit aujourd'hui gagnerait à être examinée à l'aune de l'histoire du continent, car l'histoire des peuples autochtones varie d'une région du monde à une autre et d'un pays à un autre. Aujourd'hui, la conscience collective a fini par faire valoir la nécessité d'apporter une protection spéciale à ces communautés, longtemps ostracisées par la discrimination.

Voilà quasiment près d'une décennie que les pays africains ont embrassé la cause des peuples autochtones et donné un nouveau gage de leur engagement pour cette cause. On se souviendra que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolution 61/295) du 13 septembre 2007 a été adoptée avec un large appui des pays africains. Ce fut sans nul doute une victoire pour la justice et la dignité humaine, après plus de deux décennies de négociations entre les représentants des gouvernements et les peuples autochtones. Le Groupe des États d'Afrique inscrit sa participation effective à la présente conférence dans le même fait.

La situation des populations autochtones a connu depuis lors des améliorations progressives et plusieurs

pays africains reconnaissent désormais l'existence des peuples autochtones dans leurs territoires comme des groupes premiers, mais historiquement marginalisés. Nos gouvernements s'emploient à les intégrer socialement, à promouvoir et à protéger leurs droits en tant que citoyens à part entière et aptes à participer pleinement à la vie de nos nations dans le respect bien compris de leur culture et de leur langue. La protection et l'intégration sociales sont désormais entrées dans les faits.

Consécutivement à un processus consultatif qui a permis de maîtriser les facteurs, les causes et les effets des discriminations subis par les autochtones du Congo, le Gouvernement congolais a élaboré une norme de droit interne qui est l'expression de sa volonté de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones du 13 septembre 2007. Il s'agit de la loi du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones. Trois ans après son adoption, les effets de cette loi, jugée à ce jour révolutionnaire et exemplaire sur le continent africain, sont dès à présent perceptibles.

Pour donner corps et vie à cette loi, le Gouvernement congolais a adopté, depuis le mois d'août 2013, un nouveau plan d'action national pour l'amélioration de la qualité de vie des populations autochtones. Dans le but de leur faire bénéficier des avantages liés à la valorisation des ressources naturelles, des textes prévoient des approches consultatives et participatives pour tenir compte du consentement libre, informé et préalable des populations autochtones riveraines de ces ressources. Des dispositions permanentes de ces textes garantissent le strict respect de l'exercice durable de leurs droits et de leurs activités culturelles.

Comme nous le savons, le mode de vie et les pratiques des populations autochtones contribuent à l'entretien et au maintien des écosystèmes forestiers et au stockage de carbone. Ainsi, mon pays lance un appel à la communauté internationale et aux gouvernements, afin de mobiliser les moyens nécessaires pour investir dans le développement des infrastructures de base, à proximité du milieu de vie des populations autochtones. Cette approche devrait inclure la promotion des activités génératrices de revenus et les paiements de services environnementaux.

Par ailleurs, dans la perspective de leur accorder un espace d'expression de leur savoir, de leur savoir-faire et de leur savoir-être, la République du Congo a lancé et institutionnalisé le Forum international sur les peuples

autochtones d'Afrique centrale comme plateforme d'intégration et de coopération dans le bassin du Congo sur les questions autochtones. Cette institution, qui est installée dans la partie septentrionale du Congo, dans le département de la Likouala, fait désormais partie intégrante des organes opérationnels de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Comme partout ailleurs en Afrique, à travers la promotion des droits des populations autochtones, l'objectif visé par mon pays reste la construction de l'état de droit, exempt de discrimination fondée sur l'origine, l'appartenance à un groupe ethnique ou à un mode de vie ou de culture.

Le chemin de l'égalité entre les populations est certes laborieux et doit être entretenu par une volonté affirmée de nos gouvernements. Les pays africains s'y engagent et continueront de collaborer avec le système des Nations Unies et toutes les initiatives visant le développement de ces populations marginalisées. L'Afrique continuera de s'associer aux efforts de la communauté internationale visant à combattre tout acte portant atteinte à la conscience humaine et ne ménagera aucun effort en vue de contribuer à la promotion et à la protection des droits des populations autochtones. C'est l'engagement de nos gouvernements.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Toomas Hendrik Ilves, Président de la République d'Estonie.

Le Président Ilves (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole à cette réunion de haut niveau consacrée aux droits des peuples autochtones. En tant que membre d'un peuple autochtone – les Estoniens occupent leur territoire actuel depuis plusieurs milliers d'années –, je suis particulièrement heureux de voir parmi les participants tant de représentants de ceux qui sont les premiers concernés par la Conférence mondiale sur les peuples autochtones. Cela nous donne l'occasion de discuter ensemble des problèmes auxquels se heurtent les peuples autochtones.

Nous faisons partie des deux camps – en tant que peuple autochtone opprimé et à présent en tant que Membre de l'ONU. Nous connaissons bien les problèmes auxquels sont confrontés les peuples autochtones. D'emblée, je tiens à indiquer qu'il est regrettable que la participation des peuples autochtones aux instances de l'ONU soit constamment remise en question. Il est incompréhensible, pour ne pas dire bizarre et honteux, que certains États essaient d'entraver la participation des peuples autochtones, qui plus est sans expliquer

pourquoi. Nous espérons que cette pratique sera bientôt reléguée au passé et que les peuples autochtones pourront faire entendre clairement leur voix au sein de la communauté internationale.

Je voudrais rappeler que les peuples autochtones, qui sont les plus directement concernés par les dispositions du document final (projet de résolution A/69/L.1) que nous allons adopter aujourd'hui, n'ont pas pu participer aux derniers stades des négociations sur ce document. Cependant, je pense que leurs contributions pendant les premières phases du processus suffisent pour une appropriation conjointe du texte. Je me réjouis de ce que le document final que nous sommes sur le point d'adopter nous donne l'occasion de réaffirmer notre attachement à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il énonce clairement les réalisations attendues pour renforcer les droits des peuples autochtones, y compris des mesures plus robustes de la part de l'ONU. J'espère que le document final servira de point de départ pour la voie à suivre. Nous attendons avec intérêt sa mise en œuvre rapide.

Les droits des peuples autochtones doivent être respectés. Les États, dans leur grande majorité, respectent ces droits, et ont exprimé leur appui à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'Estonie l'a fait également. Néanmoins, dans de nombreux pays, les gains matériels ont hélas souvent la priorité sur les droits fondamentaux. Il est essentiel de comprendre que le patrimoine culturel des peuples autochtones est une forme de richesse qui l'emporte clairement sur les avantages économiques qu'offre l'exploitation à grande échelle et non viable des ressources naturelles.

La recherche effrénée du profit au détriment des cultures des peuples est exactement ce que nous avons observé dans de nombreuses zones finno-ougriennes. L'avenir des peuples finno-ougriens, avec lesquels nous partageons des liens de parenté et des liens linguistiques, tient particulièrement à cœur aux Estoniens. Nous connaissons et avons ressenti la crainte de l'extinction. C'est avec inquiétude que nous voyons les populations finno-ougriennes diminuer, alors que parallèlement le militantisme sociopolitique nécessaire à l'amélioration de leur statut n'est pas toujours à la hauteur des défis majeurs qui se posent dans ce domaine. Le pire scénario serait selon nous que des organisations nationales disparaissent, que leurs responsables soient marginalisés et que les pays dans lesquels ils vivent deviennent indifférents, affirmant que, en tant que tels,

les peuples autochtones n'ont aucune « perspective », pour employer un terme qui remonte à l'ère soviétique.

L'urbanisation, l'industrialisation, les guerres mondiales, les déportations et les migrations en masse ont toutes laissé de profondes blessures chez de nombreuses populations autochtones, y compris, par exemple, les Votes, nos cousins finno-ougriens. La construction du grand port de Laugasuu, ou port d'Ust-Luga, a démarré quelques années avant le passage au nouveau millénaire. Ce port est construit sur des terres qui appartiennent traditionnellement aux Votes, sur lesquelles nos cousins vivent depuis aussi longtemps que nous, Estoniens, vivons sur les nôtres. Ce projet pose un grave danger pour les trois derniers villages votes : Luutsa, Liivtsülä et Jõgõperä.

La construction du port de Laugasuu est en contradiction avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, mais la situation à laquelle se heurtent actuellement les Votes est loin d'être exceptionnelle. Nous savons tous que la liste des peuples autochtones vivant dans les conditions les plus difficiles qui soient est longue. Par exemple, aux côtés des Votes vit une autre petite nation finno-ougrienne, les Izhoriens, particulièrement menacée par le projet de construction d'une usine chimique juste à côté de leurs villages de Rutsi et Viistina. Si cette usine chimique est construite et l'environnement détruit, ce peuple et sa culture seront en péril et risquent même de disparaître. L'humanité s'appauvrira encore plus.

Pour aider nos peuples frères, le Gouvernement estonien a lancé en 1999 le Programme des peuples frères. Il s'agit d'un programme d'aide publique visant à promouvoir les langues et cultures autochtones ouraliennes. Il fournit un appui dans quatre domaines distincts : l'éducation et la formation, la recherche, les échanges culturels et le partage d'information, les soins de santé et la protection de l'environnement. Depuis de nombreuses années, des spécialistes estoniens participent aux travaux de l'Instance permanente sur les questions autochtones. Notre gouvernement soutient également financièrement le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones, et nous continuerons de le faire.

Je tiens à saluer le fait que la Nouvelle-Zélande inclut toujours des représentants maoris dans ses délégations et réunions. Je remercie la Finlande, la Norvège et la Suède de s'assurer que le peuple sâme soit toujours représenté à toutes les réunions des Nations Unies concernant les peuples autochtones et de faire

entendre leur inquiétude sincère pour l'avenir des peuples autochtones. Je m'associe à la déclaration faite par le Président finlandais concernant le fait que les Sâmes de la péninsule de Kola n'ont pas pu participer à la présente séance.

Je remercie l'Ukraine d'appuyer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolution 61/295) et de considérer les Tatars de Crimée comme un peuple autochtone. Je remercie également les nombreux pays qui prennent des mesures en vue d'améliorer la situation des peuples autochtones. Nous sommes tenus de faire tout notre possible pour aider les peuples autochtones, respecter leur passé et leur offrir un avenir. Tous les peuples autochtones doivent être reconnus, peu importe où ils vivent, que ce soit dans la province de Leningrad, en Crimée, dans l'État d'Amazonas, en Nouvelle-Zélande, en Arizona ou dans la péninsule scandinave. Apprenons à écouter ceux qui ont été réduits au silence pendant trop longtemps et qui, trop souvent, le sont encore. Nous ne pouvons permettre qu'un état d'esprit colonialiste continue de couvrir les crimes commis contre les peuples autochtones. Nous ne pouvons pas non plus continuer de refuser aux peuples autochtones le droit d'avoir leur mot à dire sur leur propre avenir.

L'ancien Président estonien, le bien-aimé écrivain et cinéaste Lennart Meri, comptait parmi ceux qui osaient écouter ces peuples et les filmer. Je voudrais donc, pour terminer, inviter les membres à l'inauguration d'une exposition de photographies tirées de son film sur les peuples autochtones finno-ougriens et de ses voyages qui aura lieu dans le bâtiment des conférences, aujourd'hui à 18 heures. Il s'agit d'un hommage approprié rendu à un grand cinéaste et à un homme qui a consacré sa vie à montrer le mode de vie et les souffrances des peuples autochtones.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la République d'Estonie de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président des États-Unis du Mexique.

Le Président Peña Nieto (*parle en espagnol*) : En tant que Président du Mexique et que représentant d'une nation multiculturelle, constituée à l'origine de ses peuples autochtones, c'est pour moi un grand honneur que de participer à la présente conférence mondiale. Je suis venu à cette séance plénière pour affirmer l'attachement indéfectible du Mexique à la protection et à la reconnaissance des droits et libertés

des peuples autochtones de tous les pays et régions du monde. Je remercie vivement l'Assemblée générale pour la décision qu'elle a prise en 2010 de convoquer la présente réunion historique, la première conférence de haut niveau consacrée exclusivement au bien-être des peuples autochtones.

Pour le Mexique, l'Amérique latine et les Caraïbes, la question autochtone est au cœur de nos identités ainsi que de notre histoire et de notre situation sociale et politique. Je le signale en raison de la diversité linguistique et du grand nombre de peuples autochtones en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui représentent près de 45 millions de personnes mais, surtout, en raison de l'engagement et de l'esprit d'initiative que des femmes et des hommes autochtones ont manifestés au fil des ans en faveur de la reconnaissance, de la protection et de la promotion de leurs droits.

Le Mexique est très honoré d'avoir contribué à la préparation de cette conférence mondiale et à la négociation de son document final (A/69/L.1). L'objectif principal est de garantir l'exercice effectif des droits des peuples autochtones dans tous les pays. Il s'agit d'une réalisation très importante, résultat d'un dialogue ouvert à tous, participatif et constructif entre les États Membres et les représentants autochtones. En outre, nous avons pris soin de veiller à ce que les recommandations y figurant soient conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le Mexique ne doute pas que le document final constitue une feuille de route pour repositionner la question autochtone parmi les préoccupations internationales et imprimer un nouvel élan à l'action menée par l'ONU dans ce domaine.

La délégation mexicaine se félicite que plusieurs des propositions qu'elle avaient présentées en faveur des autochtones du monde aient été retenues, notamment les suivantes : le programme de développement pour l'après-2015 doit garantir les droits des peuples autochtones; les peuples autochtones doivent prendre part aux travaux de l'Organisation des Nations Unies avec un statut différent de celui des organisations non gouvernementales; les législations nationales doivent être en harmonie avec l'esprit de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; et le Conseil des droits de l'homme, en consultation avec les peuples autochtones, doit suivre, évaluer et améliorer la mise en œuvre de la Déclaration dans chaque État Membre. Le Mexique voudrait voir ces idées traduites

en actes concrets au bénéfice des quelques 5 000 peuples autochtones du monde.

Nous devons continuer d'œuvrer de concert. L'inégalité, l'injustice et la discrimination à l'encontre des peuples autochtones sont toujours, hélas, une triste réalité. Pour éliminer ces pratiques et permettre aux peuples autochtones de faire valoir leurs droits, nous devons renforcer la coopération internationale et, surtout, redoubler d'efforts au niveau de chaque pays. Au Mexique, notre Constitution reconnaît et garantit le droit des peuples et des communautés autochtones à l'autodétermination et, donc, à l'autonomie pour décider de leurs formes internes de coexistence et d'organisation sociale, économique, politique et culturelle. Elle leur reconnaît aussi le droit de préserver et de promouvoir leur culture et leurs us et coutumes dans un contexte d'égalité et de non-discrimination.

Pour que les plus de 15 millions d'autochtones du Mexique puissent exercer pleinement leurs droits, l'État s'appuie sur une politique transversale axée sur l'amélioration de leurs conditions de vie et la création de plus grandes perspectives de développement. Cette politique inclut des mesures spécifiques visant à éliminer la faim et l'extrême pauvreté dans les municipalités autochtones, et à doter ces communautés d'infrastructures de base. En outre, le principal programme de lutte contre la pauvreté, dont bénéficient plus de six millions de personnes d'origine autochtone, a été remodelé et renforcé. Nous encourageons également avec détermination leur accès à l'éducation publique, aux services de santé et à un logement décent. Nous appuyons aussi leur accès à la justice et leurs efforts pour accroître la production et la commercialisation de leurs produits agricoles et artisanaux, en mettant l'accent sur l'aspect durable.

Bref, le Gouvernement mexicain aide les peuples autochtones à parvenir réellement à un développement inclusif, qui leur permette d'accroître leurs revenus et leur qualité de vie, sans perdre leur identité culturelle ni compromettre le patrimoine naturel du pays. À cette fin, et conformément aux engagements internationaux que nous avons pris, nous avons établi un dialogue respectueux et direct avec les différentes communautés autochtones afin de guider les politiques publiques et les projets d'infrastructures dans leurs zones d'influence. C'est ainsi que nous garantissons leur participation véritable à l'élaboration de mesures promouvant leur développement global, dans le strict respect de leur autodétermination.

Les initiatives des Nations Unies en matière de développement ont besoin des compétences et des expériences de tous les pays, car ce n'est qu'ensemble que nous pourrions donner corps à l'objectif de construire un avenir meilleur pour tous. Forts de cette conviction, nous, Mexicains, continuerons d'agir de manière pleinement responsable au sein de notre Organisation internationale, puisqu'elle est l'instance qui représente le mieux la diversité des nations et l'aspiration commune à la paix, au développement et à la prospérité de tous les peuples du monde.

Au Mexique, nous sommes déterminés à bâtir une véritable société de droits, dans laquelle toutes les personnes, indépendamment de leur origine ethnique, peuvent jouir dans leur vie quotidienne des droits et libertés garantis par notre Constitution et par les traités internationaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président des États-Unis du Mexique de sa déclaration.

Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 3 de la résolution 66/296, nous allons maintenant entendre les déclarations de trois représentants des peuples autochtones.

Je donne maintenant la parole au Chef Oren Lyons, Chef du Conseil des Chefs de la nation Onondaga.

Le Chef Oren Lyons (*parle en anglais*) : Comme nous disons en onondaga, « Merci d'être bien ». Et vous devez répondre, Monsieur le Président, « Oui, ce que vous dites est vrai ». La responsabilité m'échoit une nouvelle fois de prendre la parole au nom des peuples autochtones. Je ferai du mieux que je peux en leur nom.

Il me plaît de voir toutes les personnes rassemblées ici. Le chemin a été long. Que la paix et la fraternité soient sur l'Assemblée, à qui je pose d'emblée une question : comment dicter à 7 milliards d'êtres humains leur relation à la Terre? Tant qu'ils ne connaîtront pas cette relation, l'espèce que nous sommes est en danger. Cette relation est fondamentale pour notre existence, et nous devons comprendre que la Nature est l'autorité suprême, qu'elle a le dernier mot. Nous sommes soumis à toutes les forces naturelles de ce monde – comme l'eau, par exemple, qui est la première loi de la vie.

Nous sommes aujourd'hui 7 milliards de personnes, et bientôt nous serons 8, 9, 10 milliards. Nos enfants subiront les conséquences des décisions qui sont prises ici aujourd'hui. La responsabilité des générations futures nous a été confiée, ainsi que cela nous a été dit il

y a des centaines d'années. Le Grand conciliateur nous l'a dit – ordonné - par ces paroles :

« Quand vous tenez Conseil pour décider du bien-être des personnes, ne pensez-pas à vous-mêmes, à votre famille, ni même à votre génération. Prenez vos décisions en pensant au sept prochaines générations au-moins ».

Nous, qui sommes réunis ici aujourd'hui, allons déterminer le sort de ces générations d'êtres humains qui attendent leur tour sur Terre. J'ai la conviction que c'est la génération actuelle qui va décider si oui ou non nous allons survivre en tant qu'espèce.

Aujourd'hui, je transmets aux participants les salutations des peuples autochtones du monde entier. Je le répète : nous sommes les gardiens des traditions, des cérémonies, de l'histoire et de l'avenir des nations, et nous sommes ceux qui ont échappé au prosélytisme. Nous avons survécu avec la sagesse des anciens. Nous sommes heureux de joindre nos voix à celles de l'Assemblée dans ce grand effort en faveur du bon sens et de la paix entre les nations.

Je suis porteur d'un message des plus urgents qui m'a été confié lors de notre rassemblement annuel du Cercle traditionnel des aînés et des jeunes. Il est arrivé par un messenger à pied du Nord venu du Groenland. Le messenger a dit : « La glace est en train de fondre ». Il nous a informé que, des années auparavant, les peuples de la région avaient remarqué des filets d'eau coulant de l'à-pic du glacier, et qu'à présent ce léger écoulement s'était transformé en un torrent d'eau glacée qui se rue vers l'océan Atlantique. Des milliers de pieds de glace ont été perdus et la fonte se poursuit à un rythme qui va croissant. Je rappelle à l'Assemblée que c'est cette accélération qui nous inquiète – un facteur aggravant dont les effets se font à présent bel et bien sentir.

À l'Assemblée, en tant que dirigeants du monde, en tant que voix collective, nous nous joignons à cette mission de paix. Nous faisons valoir notre présence à l'appui de ce vaste effort de réconciliation entre les peuples et les nations. Nous adhérons à l'idée qu'il doit y avoir parité et équité entre les nations riches et les nations pauvres, entre les Blancs et les personnes de couleur, entre les gens riches et les gens pauvres, et qu'il faut accorder à cet égard une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux peuples autochtones. Nous ajoutons, d'une voix collective, qu'il faut une réconciliation entre les peuples et le milieu naturel, entre les États-nations et les forêts qui nous font vivre,

entre les grandes entreprises et les ressources qu'elles extraient du sol, le poisson qu'elles pêchent et l'eau qu'elles utilisent.

Les nations et les peuples autochtones croient en les pouvoirs spirituels de l'univers. Nous croyons en le pouvoir et l'autorité ultimes et en l'énergie sans limite qui dépassent notre compréhension. Nous croyons en l'ordre de l'univers. Nous croyons en les lois de la création et que toute vie est régie par ces lois naturelles. Cette essence, nous l'appelons esprit de vie. C'est ce qui donne au monde l'énergie nécessaire pour créer et procréer et qui devient la loi pesante et puissante de la régénération – la loi de la semence.

De notre voix collective, nous rappelons à chacun que l'esprit et les lois spirituelles transcendent les générations. Nous le savons, car c'est grâce à cela que nous continuons d'exister. La religion et la spiritualité sont vitales à la survie et à la loi morale. C'est une conviction qui soutient notre esprit humain dans nos heures les plus sombres. Elle soutient notre esprit humain en temps de crise, comme dans les périodes où nous avons particulièrement souffert du poids écrasant des persécutions inexorables qui durent depuis des générations et encore jusqu'à ce jour. Et pourtant nous sommes ici aujourd'hui, ajoutant nos voix à cet appel au bon sens dans la direction des affaires du monde et à la responsabilité à l'égard des générations futures dont les visages dans la terre sont tournés vers nous, chacun attendant le moment où son tour sera venu de vivre sur cette planète.

La voix collective des peuples autochtones ajoute que nous sommes attristés par l'absence de nombre de nos frères, qui n'ont pas été autorisés à venir à l'Assemblée aujourd'hui. Nous estimons néanmoins que la réconciliation devrait commencer à l'ONU car la paix revêt un caractère inclusif. Nous n'excluons personne, et le présent sommet a pour but d'œuvrer à la paix et à la réconciliation. La paix est un processus dynamique et demande de grands efforts, en termes de spiritualité et de réflexion, pour parvenir à l'unité. Les dirigeants de paix doivent prendre l'initiative et la responsabilité d'un changement de paradigme en direction des styles de vie et des sociétés matérialistes d'aujourd'hui. L'espèce humaine est devenue la consommatrice la plus vorace et compulsive des ressources de la Terre. Nous avons rompu l'équilibre au détriment de nos enfants et de leur avenir et nous mettons toute vie en danger.

En dépit de tout ce que nous déclarons et proclamons, et quelle que soit la profondeur des vues

que nous exprimons, la glace fond dans le Nord. Nous constatons une accélération des vents. Nous voyons les incendies qui font rage de par le monde, les insectes qui partent vers le Nord, la maladie de Lyme. Nous sommes confrontés à tout cela. Et nous remarquons que les rayons du soleil, vecteurs de lumière, d'énergie et de l'essence même de la vie, rendent désormais nos populations malades, aveuglent les animaux et tuent le plancton. Ce n'est que le début et nous sommes déjà impuissants. Nous allons maintenant voir à l'œuvre la véritable puissance, la puissance spirituelle de la Terre.

Il ne saurait y avoir de paix tant que nous ferons la guerre à notre mère la Terre. Des mesures responsables et courageuses doivent être prises pour nous aligner de nouveau sur les grandes lois de la nature. C'est maintenant que nous devons traiter cette crise, pendant qu'il est encore temps. Nous tenons ces propos en tant que communauté de peuples favorables à la paix, à l'équité, à la justice et à la réconciliation. Alors que nous parlons, la glace continue de fondre dans le Nord.

Pour finir, une précision s'impose. Ce discours, je l'ai prononcé il y a 14 ans dans cette même salle. Aujourd'hui je pose la question : qu'avons-nous appris? Lorsque j'ai su que j'allais devoir m'exprimer au nom des peuples autochtones, j'ai pensé : bon, que vais-je donc écrire cette fois? Puis je me suis dit que je n'avais pas besoin d'écrire. Je n'ai qu'à répéter ce que nous avons dit à l'Assemblée il y a 14 ans – autant de précieuses années perdues. Alors j'exhorte l'Assemblée, j'exhorte les États Membres à écouter ce que nous avons à dire. Nous sommes le pouls de notre mère la Terre. Nous avons de l'expérience et nous avons beaucoup de savoir. Par conséquent, protégez nos langues. Il se pourrait bien que les Nations Unies ait encore besoin de faire appel à nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole est à M^{me} Aili Keshkitalo, Présidente du Parlement sâme de Norvège.

M^{me} Keshkitalo (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi, en tant que Présidente du Parlement sâme de Norvège, de prendre la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies en ce jour historique de l'ouverture de la Conférence mondiale des peuples autochtones. La route a été longue pour nous tous, depuis que l'Assemblée générale, en décembre 2010, a décidé que la Conférence mondiale devrait se tenir. Promouvoir les droits des peuples autochtones dans le cadre des Nations Unies revient

à emprunter un parcours semé d'embûches, à la fois source d'inspiration et leçon de pragmatisme.

Je remercie sincèrement toutes les personnes concernées qui ont participé au processus, en particulier les peuples autochtones des sept régions autochtones, y compris le Groupe de coordination mondiale autochtone et les États Membres, pour leurs efforts inlassables, leur sagesse et leur esprit de collaboration. Nous avons connu des difficultés au cours de ce processus, notamment s'agissant de la participation des peuples autochtones, pour des raisons liées au règlement intérieur et à d'autres aspects.

Aujourd'hui, mes pensées vont également aux représentants autochtones qui ont joué un rôle de premier plan dans le processus mais qui nous ont quittés depuis. Ils étaient nos frères et sœurs, nos enseignants, nos parents et nos amis. Leur contribution perdure au plus profond de nos cœurs et nous saluons leur mémoire. Je suis sûre que leurs esprits sont avec nous pendant ces journées mémorables.

Les peuples autochtones ont été marginalisés, ils ont été victimes de discrimination et ignorés; mais nous n'avons pas perdu courage, et nous nous sommes battus pendant des décennies, jusqu'en septembre 2007, qui marque l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolution 61/295) par cet organe mondial suprême. Il s'agissait d'un tournant historique et d'un triomphe pour la justice et la dignité humaine. À présent, la difficulté reste de mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration, en comblant le fossé entre théorie et pratique, entre inspiration et réalité, entre engagement et application, et entre politique et bonne foi et sincérité.

Tous les groupes autochtones régionaux et thématiques, sans exception, ont contribué à ce processus, en faisant fond sur leur combat respectif pour mettre un terme à l'usurpation constante de nos terres, de nos territoires et de nos ressources; pour éliminer les pratiques discriminatoires visant parfois à détruire nos cultures; pour élaborer des solutions définitives face aux changements climatiques, afin d'empêcher l'imposition de modèles de développement qui détruisent l'intégrité de la Terre nourricière et sa capacité de donner la vie; et pour préserver nos identités, nos cultures et notre dignité, ainsi que notre intégrité sociale et politique.

L'une de nos réunions, dans une petite ville du territoire sâme traditionnel en Norvège, est devenue l'épicentre du processus préparatoire des peuples

autochtones – la Conférence préparatoire mondiale des peuples autochtones, qui s'est tenue à Alta en juin 2013. À cette réunion ont assisté quelque 600 représentants autochtones venus du monde entier, ainsi que certains gouvernements – et notre parlement a eu l'honneur de l'accueillir. La conférence d'Alta était un événement majeur. Elle venait couronner un processus commencé aux échelons local et national et devenu régional, puis enfin mondial. Les peuples autochtones du monde entier ont mobilisé leurs ressources et leur soutien et se sont entendus à l'unanimité sur leurs priorités communes.

Le choix de la ville d'Alta est significatif. C'est là que de nombreuses figures du soulèvement de Kautokeino, mouvement sâme de 1852, ont été condamnées à mort et exécutées. C'est également le lieu de naissance de la politique autochtone moderne de la Norvège. Le différend suscité par la construction d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau Alta-Kautokeino dans les années 80 a mis en exergue la nécessité de clarifier les relations entre l'État et le peuple sâme, notamment au regard de notre position juridique. Il a marqué le coup d'envoi d'un processus qui a conduit à la reconnaissance par l'État du statut de peuple autochtone des Sâmes et à l'établissement du Parlement sâme.

Les peuples autochtones luttent depuis très longtemps pour être reconnus comme « peuples » au titre du droit international. Comme nous le savons, l'Article 3 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones fait pendant à l'Article premier commun aux deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme de 1966. Le droit à l'autodétermination, un droit fondamental de tous les peuples, comprend le droit des peuples à décider par eux-mêmes de la manière dont ils souhaitent interagir avec les autres peuples et avec la communauté internationale. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones reconnaît que les peuples autochtones sont libres et égaux à tous les autres et qu'ils ont le droit de ne faire l'objet d'aucune forme de discrimination. Nous n'y sommes pas encore parvenus, mais nous avançons lentement dans la bonne direction.

Je me félicite que le document final de la Conférence mondiale prenne acte de l'urgente nécessité de veiller à ce que les représentants des peuples autochtones et leurs institutions représentatives soient en mesure de participer aux réunions de l'Organisation des Nations Unies portant sur des questions qui les touchent. Les peuples autochtones se tiennent prêts à

prendre part aux délibérations consacrées aux moyens d'y parvenir et nous attendons avec intérêt d'examiner, à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le rapport du Secrétaire général sur la question.

J'estime que le processus qui a précédé la Conférence mondiale a démontré que les peuples autochtones apportent une importante contribution aux travaux de l'ONU. Nous sommes des partenaires fiables et prenons une part active à ces travaux; nous le faisons de bonne foi et nous attendons en retour la même bonne foi de la part des États et de l'ONU. Ne nous y trompons pas : les peuples autochtones sont là pour aider à renforcer les sociétés, en défendant nos droits collectifs, et les droits de nos aînés, de nos femmes, de nos jeunes, de nos enfants et de nos invalides. Lorsque l'humanité aura fait valoir le potentiel des peuples autochtones, nous connaissons tous davantage d'harmonie, davantage de réussite et davantage de justice.

S'il est un enseignement que nous devrions, nous tous présents dans cette grande salle, tirer des trois années écoulées, c'est que la relation entre les peuples autochtones, les États Membres et l'ONU peut être mutuellement respectueuse et bénéfique lorsqu'elle repose sur la bonne foi et sur un esprit de coopération. Nous, peuples autochtones, avons souffert – et souffrons encore – de l'injustice historique résultant de la discrimination, de la colonisation, des doctrines juridiques erronées et de la dépossession de nos terres, de nos territoires et de nos ressources, qui nous ont empêchés d'exercer pleinement nos droits, y compris notre droit au développement en fonction de nos propres besoins et aspirations. C'est pourquoi nous nous employons avec tant de pugnacité à défendre nos droits.

Un proverbe sâme dit que « La nuit a beau être longue, le jour finit toujours par se lever », ce qui signifie en substance que toutes les mauvaises choses ont une fin. L'adoption du document final de la Conférence mondiale est une avancée modeste, bien qu'importante, vers l'aube qui point pour les peuples autochtones. Ce que nous n'avons pas obtenu à l'occasion de ce processus, nous nous efforcerons de l'obtenir à l'avenir, aux niveaux national et international, avec beaucoup de détermination et un grand esprit de coopération.

Nous sommes déterminés à continuer de bâtir un avenir juste et durable pour nos générations à venir. Nous défendrons ce qui compte réellement dans la vie de nos peuples, notamment en intensifiant nos efforts pour que s'ouvre un nouveau chapitre de la coopération

internationale qui reconnaisse et promeuve nos droits, tout en respectant pleinement les droits d'autrui. Le moment est advenu où nous – États, peuples autochtones et autres composantes de la société – n'avons de choix plus avisé que de continuer à travailler ensemble. Le moment est advenu où nous n'avons d'autre choix que de persévérer dans la réalisation de notre aspiration commune aux droits de l'homme, à la justice, à la dignité, à l'intégrité, à l'identité culturelle et à un avenir meilleur pour l'ensemble de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Luis Evelis, membre du Sénat de la Colombie.

M. Evelis (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais transmettre mes salutations très fraternelles au Président de l'Assemblée générale, au Secrétaire général, aux chefs d'État et de gouvernement, à toutes les délégations ainsi qu'aux peuples autochtones et à leurs représentants ici présents à la Conférence.

Je tiens aussi à saluer les efforts déployés par l'ONU pour faire en sorte que tous les peuples et les instances compétentes participent à l'élaboration d'un document qui énonce un plan d'action pour concrétiser la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Je tiens également à souligner le travail accompli par le Groupe de coordination mondiale, et en particulier le rôle important joué dans ce processus par M^{me} Mirna Cunningham et M. Les Malezer.

Je remercie les organisations de l'Abya Yala et la Coordination andine des organisations autochtones de m'avoir accordé l'honneur de pouvoir participer à la présente Conférence. Je tiens également à souligner qu'aussi bien la Déclaration que le document issu de ce sommet sont le fruit d'une lutte permanente des organisations et des peuples autochtones et de leur grande capacité à faire des propositions et à se concerter. C'est pourquoi j'espère vivement que nous poursuivrons tous le dialogue, non seulement au sein de nos pays, mais également à l'échelle internationale et dans le cadre de l'ONU.

Par ailleurs, je salue les progrès et la volonté affichés par plusieurs États et gouvernements s'agissant d'intégrer dans leurs systèmes juridiques nationaux tous les instruments internationaux, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Là aussi, j'espère sincèrement que tout ce qui sortira de cette conférence, à commencer par le document qui sera adopté aujourd'hui, sera pris en compte et se traduira

concrètement par des programmes, des politiques publiques et des budgets en faveur de la réalisation des droits des peuples autochtones d'Amérique latine et du monde entier.

Je voudrais également dire que, bien qu'il y ait de grandes avancées au niveau de l'ONU, et que les peuples autochtones réalisent de plus en plus leurs aspirations et voient leurs modèles de coexistence, de paix, de développement et de bien-vivre sont de plus en plus pris en compte, il faut aussi reconnaître que des lacunes importantes subsistent et que les préoccupations demeurent nombreuses. Comme l'ont dit des organisations reconnues au niveau mondial et plusieurs organismes des Nations Unies, les peuples autochtones demeurent les plus pauvres d'entre les plus pauvres, en dépit de toutes les lois et des quelques constitutions très progressistes que l'on trouve sous diverses latitudes.

Les peuples autochtones sont les premiers à souffrir des effets des changements climatiques. Ils sont aussi victimes de toutes ces conséquences du modèle actuel de développement que sont l'extrême pauvreté, la faim et l'illettrisme. De même, en de nombreux endroits du monde, et notamment dans notre région, les peuples autochtones sont parmi ceux qui ont le moins accès à des services de qualité en matière de santé et d'éducation. Dans certains pays, les peuples autochtones sont menacés d'extermination physique et culturelle. Ailleurs, on constate que des États mettent en place des réformes visant à abaisser les normes internationales concernant les droits de ces peuples, notamment pour ce qui est de la consultation en amont, de l'autodétermination et du consentement libre, préalable et éclairé.

Il n'est pas non plus inutile de rappeler que, chez ces peuples également, il y a des catégories plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les enfants. Il convient également de souligner que dans de nombreux pays, l'exode des populations autochtones vers les grandes villes est de plus en plus massif faute de perspectives. Dans ce contexte, je voudrais dire ce qui suit, au nom des peuples autochtones d'Amérique latine et pour exprimer les sentiments de plusieurs pays et peuples autochtones de par le monde.

Une fois adopté le document A/69/L.1, qui se fonde sur la Déclaration et sur l'ensemble des instruments internationaux, les États devront prendre des mesures pour incorporer tous ces instruments à leurs juridictions nationales. Ils devront également élaborer des politiques publiques sans exclusive mais différenciées pour combler tous les écarts dont j'ai parlé

et qui sont mentionnés également dans le document d'Alta, qui s'est avéré très précieux pour la rédaction du document final qui sera adopté aujourd'hui.

Mme Perceval (Argentine), Vice-Présidente, assume la présidence.

De même, les États, le système des Nations Unies et la communauté internationale devront écouter les peuples autochtones lorsque ceux-ci parlent de leurs modèles de développement, qui sont profondément ancrés dans la vision d'une nature ayant aussi des droits et dans la relation que ces peuples entretiennent avec la Terre nourricière. Si nous ne nous engageons pas dans cette voie, il sera difficile d'avoir un avenir et de bonnes conditions de vie, non seulement pour les peuples autochtones, mais pour l'humanité tout entière. Par ailleurs, nous recommandons d'élaborer des politiques différenciées afin de remédier à toutes les difficultés et à l'exclusion dont sont victimes les femmes, les jeunes et les enfants autochtones dans le monde entier. Nous devons promouvoir l'autodétermination et le consentement libre, préalable et informé, parce que ce sont là des éléments nécessaires. Nous ne pouvons plus nous contenter d'enregistrer les indicateurs de croissance économique au sein de nos États. Il faut que ces indicateurs se reflètent également sur la qualité de vie et se traduisent par une baisse de la pauvreté et une augmentation du bien-être des populations autochtones.

D'autre part, je recommande également au système des Nations Unies de continuer à jouer un rôle important dans la construction du consensus, la définition des stratégies et la mobilisation de la communauté internationale, du secteur privé et des organismes multilatéraux afin de venir à bout de toutes les situations d'exclusion des peuples autochtones. Nous devons encourager les peuples autochtones et leurs organisations à continuer de lutter, à faire des propositions, car l'avenir de l'humanité n'est pas uniquement entre les mains des puissants et des gouvernements; il nous appartient également. Nous avons tous le devoir de sauver la planète sur laquelle nous vivons.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Conformément au paragraphe 3 b) de la résolution 66/296, je donne maintenant la parole à M. Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

M. Al Hussein (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que de participer aujourd'hui

à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones organisée par l'Assemblée générale. J'interprète cet événement à la fois comme une célébration et comme un appel à l'action. Nous sommes ici pour célébrer les contributions qu'apportent les peuples autochtones à nos sociétés et les progrès accomplis vers la pleine reconnaissance et le plein respect de leurs droits, notamment par la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolution 61/295). Mais, nous sommes ici également pour que les États s'engagent à prendre des mesures plus énergiques pour pallier les insuffisances de la mise en œuvre, insuffisances qui limitent les effets de la Déclaration et d'autres normes en matière de droits de l'homme, ainsi que pour intensifier notre lutte contre la discrimination, l'exclusion et l'annexion de territoires dont les peuples autochtones continuent d'être victimes dans toutes les régions du monde. Ces mesures doivent démontrer que notre volonté de promouvoir les droits des peuples autochtones n'est pas simplement rhétorique, mais bien réelle.

Un proverbe de la tribu amérindienne Hopi dit : « On ne soulève pas un caillou avec un seul doigt ». Cela nous rappelle que seuls, nous n'arrivons à rien d'important. C'est pourquoi la participation de haut niveau de nombreux États et d'autres parties aux préparatifs de cette conférence est encourageante, en particulier l'engagement extrêmement impressionnant d'un très grand nombre de peuples autochtones. Leurs contributions de fond, en particulier à l'élaboration du document final de la Conférence préparatoire mondiale des peuples autochtones (A/67/994, annexe) qui s'est tenue à Alta, ont été cruciales. J'espère sincèrement qu'à l'avenir l'ONU ouvrira plus grand ses portes pour permettre la pleine participation des peuples autochtones.

De nombreux représentants présents aujourd'hui dans cette salle arrivent de régions isolées. Certains bénéficiaires du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones ont voyagé pendant sept jours, prenant plusieurs bateaux et plusieurs avions, pour participer à cette manifestation et mettre sur le devant de la scène les difficultés auxquelles sont confrontées leurs communautés, car de nombreux problèmes demeurent. Sept ans après l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, nous ne disposons toujours pas de données spécifiques ventilées sur les peuples autochtones. Toutefois, la terrible empreinte de la pauvreté et de la marginalisation dont sont victimes

les peuples autochtones est clairement visible dans toutes les statistiques disponibles.

Dans les pays développés, le pourcentage de personnes d'origine autochtone incarcérées est très nettement disproportionné par rapport à leur nombre. Dans un pays en particulier, les enfants autochtones ont 25 fois plus de chances d'être incarcérés que les autres enfants. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les enfants autochtones sont trois fois moins susceptibles d'avoir accès à l'éducation, à l'eau potable et au logement. En Afrique et en Asie, les jeunes adultes d'origine autochtone risquent davantage d'être privés de leur droit à l'éducation, en particulier s'ils sont du sexe féminin. Dans les régions de l'Arctique, du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est, les femmes autochtones sont davantage susceptibles de mourir pendant la grossesse et l'accouchement que les femmes issues des autres communautés, et le taux de mortalité de leurs nouveau-nés et de leurs enfants est lui aussi plus élevé. Ces statistiques saisissantes se traduisent en milliers de tragédies humaines – en milliers de violations des droits de l'homme.

La Conférence mondiale et son document final marquent la première étape d'un processus qui nous permettra de franchir un nouveau cap en termes de défense des droits des peuples autochtones. Ce faisant, il nous faut aussi garder le passé en mémoire. J'ai récemment entendu une histoire que j'ai trouvée très émouvante. Pendant des siècles, un énorme rocher qui ressemblait à un gros bison pâle se dressait au bord de la rivière Saskatchewan Sud, au Canada. C'était un lieu de rassemblement sacré pour les peuples autochtones des vastes plaines. Or en 1966, pour permettre la construction d'un barrage et d'un lac artificiel, ce rocher monumental a été pulvérisé à la dynamite. Les eaux sont montées et le rocher ainsi déchiquetés et en morceaux a été recouvert par les ténèbres. Pourtant le mois dernier, après de patientes recherches, ces morceaux ont été retrouvés au fond des eaux. Ces peuples autochtones ont pu, comme l'avaient fait leurs ancêtres pendant des générations, toucher encore une fois les vestiges du rocher et ainsi rétablir le contact avec leur passé.

Ce rocher n'a pas pu être reconstitué; ses morceaux resteront immergés. Mais cette découverte a redonné vie à son histoire. Des générations apprendront où il se trouve, ainsi que ce qu'il a signifié et continue de signifier pour leur communauté. Cette histoire m'a fait comprendre que ce qui est fait est fait, et cela est souvent d'une grande injustice, mais les peuples

autochtones du monde entier nous ont montré leur force, leur persistance et leur sagesse. Ils ont une vision claire et une bonne connaissance de la vie. Ensemble ici aujourd'hui, nous pouvons nous tourner vers l'avenir et bâtir des sociétés fondées sur le partenariat, le respect mutuel et les droits de l'homme.

Dans le cadre de cette Conférence mondiale, j'exhorte les États Membres à s'engager encore une fois à reconnaître et à protéger pleinement les droits fondamentaux et la dignité de tous les peuples autochtones, conformément à la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. J'ai bon espoir que le projet de document final de la Conférence sera adopté et constituera un outil vigoureux des droits de l'homme qui favorisera l'application intégrale de la Déclaration.

D'une importance tout aussi fondamentale est le rôle constant et vigoureux des mécanismes des droits de l'homme. Nous devons également veiller à ce que les droits des peuples autochtones soient pleinement intégrés dans toutes les initiatives internationales qui les concernent. Les nouveaux objectifs du programme de développement pour l'après-2015 doivent être ancrés de manière explicite dans ces droits, afin que les droits des autochtones, leurs terres et leurs cultures ne puissent plus être sacrifiés au nom du concept fallacieux de développement. Les préoccupations et les recommandations des peuples autochtones seront également d'une importance capitale pour le Sommet sur le climat, qui doit se tenir demain, et pour la conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe de 2015. Les catastrophes naturelles et les conséquences des changements climatiques touchent souvent les peuples autochtones, des peuples qui détiendraient également peut-être les connaissances traditionnelles qui pourraient permettre d'atténuer ces catastrophes.

Mais en fin de compte, la signification et la valeur de tous les processus internationaux ne peuvent mesurées qu'en termes d'impact. Les engagements que nous prenons ici et dans d'autres conférences doivent être suivis d'effets aux niveaux national et local et accompagnés des ressources et de la volonté politique correspondant aux ambitions exprimées dans les discours. Comme dit le proverbe, il est facile d'être courageux à distance. Nous devons avoir un véritable impact.

Je suis impatient de voir se mettre en place des plans d'action nationale et des stratégies conformes aux objectifs de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, des plans et des stratégies qui incluent

tous les principes de la Déclaration : autodétermination, consentement libre, préalable et éclairé, droits des femmes autochtones, respect des droits conférés par les traités, droits des personnes autochtones handicapées, entre autres.

J'appelle les États à élaborer ces plans en coopération avec les peuples autochtones. Il faut que cessent les manœuvres d'intimidation, les persécutions, la violence, voire la mort parfois auxquelles s'exposent les défenseurs des peuples autochtones lorsqu'ils tentent de protéger les droits légitimes et les terres de leurs communautés. Tous ceux qui cherchent à coopérer avec l'ONU dans le domaine des droits de l'homme doivent pouvoir le faire en toute liberté. Je suis également très préoccupé par les rapports selon lesquels des représentants autochtones auraient été empêchés de participer à cette conférence. Mon bureau, y compris ses antennes sur le terrain, est prêt, de concert avec nos partenaires des Nations Unies, à appuyer les efforts de la communauté internationale et des peuples autochtones, et à poursuivre son travail en coopération étroite avec les gouvernements et les peuples autochtones de toutes les régions du monde.

Cette Conférence mondiale pourrait marquer un moment historique dans notre quête en faveur du plein respect des droits des peuples autochtones. J'encourage les membres à définir clairement leurs objectifs et à renouveler leurs engagements afin que notre quête puisse aller de l'avant.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 3 de la résolution 66/296, je donne maintenant la parole à M^{me} Dalee Sambo Dorough, Présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies.

M^{me} Dorough (Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à saluer la Nation Onondaga, premiers habitants de cette terre, et à les remercier de m'accueillir encore une fois sur leur territoire. Je souhaite également me faire l'écho des préoccupations exprimées par les Présidents de la Finlande et de l'Estonie, ainsi que par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, relativement à toute mesure visant à empêcher la participation de peuples autochtones à la présente assemblée. J'espère que cela ne se poursuivra pas à l'avenir.

Au nom de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies, je tiens, moi aussi, à souhaiter la bienvenue à tous les participants aux deux journées de cette réunion plénière de haut niveau qui revêt une grande importance pour tous les peuples autochtones de la planète. Depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 66/296 et les discussions initiales tenues par le Gouvernement bolivien, l'Instance a axé son action sur la participation intégrale, effective et sur un pied d'égalité des peuples autochtones aux processus préparatoires de cette manifestation. Nombreux sont les membres qui conviendront que les préparatifs de cette réunion ont été lents à démarrer, ce qui a eu pour effet de causer de vives préoccupations aux peuples autochtones, notamment les experts qui servent l'Instance à titre bénévole, face à l'incertitude générée par l'absence d'action concrète à l'ONU.

Toutefois, depuis 2011, les experts de l'Instance ont eu la générosité de créer, dans le programme de l'Instance, l'espace nécessaire à l'édification d'un esprit de partenariat, d'inclusivité et de respect entre les États Membres, les peuples autochtones et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Je crois que sans la générosité de l'Instance, ce processus n'aurait pas eu la forme ou le dynamisme qui nous amènent collectivement à cette cérémonie d'ouverture et à notre programme de fond de cet après-midi et de demain. J'espère sincèrement que cet esprit de partenariat se maintiendra aux niveaux régional et national et surtout au niveau communautaire autochtone.

Depuis plusieurs décennies, les peuples autochtones se sont attachés de bonne foi à établir une véritable coopération avec les États, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. De plus, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones atteste avec force de ce qui peut être fait lorsque les États et les peuples autochtones s'efforcent ensemble à défendre les buts et principes énoncés dans la Charte, renforçant ainsi l'ensemble du système international de défense des droits de l'homme.

À ce stade, nous nous devons non seulement de rappeler les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, mais nous ne devons pas non plus oublier quelles sont les obligations juridiques internationales pertinentes des États Membres envers tous les peuples, y compris les peuples autochtones. Je voudrais, plus précisément, mettre en exergue les normes impératives

du droit international et en particulier le principe d'autodétermination et le droit à l'autodétermination, tels que consacrés par la Charte, les Pactes internationaux, la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée en 1970 (résolution 2625 (XXV)) et, bien entendu, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolution 61/295, annexe).

En outre, je tiens à souligner que même si la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ne peut être globalement considérée comme une partie intégrante du droit international coutumier,

« On peut raisonnablement considérer que certaines de ses dispositions fondamentales correspondent aux principes établis du droit international général – ce qui revient à dire que cette Déclaration définit des obligations de même ordre, que les États sont contraints de respecter [...] ».

« [L]es droits des peuples autochtones qui recourent les dispositions du droit international coutumier sont notamment le droit à l'autodétermination [le droit à l'autodétermination des peuples autochtones], le droit à l'autonomie ou à l'autogouvernance, les droits culturels et identitaires, ou encore les droits fonciers, les droits d'indemnisation et de réparation et l'accès aux voies de recours existantes. »

En plus des objectifs énoncés dans le document final négocié à la hâte, avec la participation limitée et soigneusement contrôlée des peuples autochtones du monde entier – qui figure dans le projet de résolution A/69/L.1 –, les normes impératives du droit international et les principes du droit international coutumier demeureront à l'avenir les paramètres essentiels et constants de tout dialogue, de toute négociation et de l'exercice des droits individuels et collectifs des peuples autochtones. En outre, l'énonciation du droit au consentement libre, préalable et éclairé et l'importance que continuent de revêtir les droits des peuples autochtones à leurs terres, territoires et ressources, demeurent des facteurs urgents et nécessaires pour la survie, la viabilité et la vitalité des peuples, des nations et des communautés autochtones.

Dans le cadre de tout futur dialogue, aux niveaux local, national et surtout international, nous devons reconnaître que le principe du consensus perd sa validité

s'il est appliqué aux dépens des principes de justice, de démocratie, de respect des droits de l'homme, d'égalité et de non-discrimination, ainsi que de bonne foi. C'est la bonne gouvernance qui pâtit lorsque quelques États – voire même un seul État – sont en mesure de porter atteinte à ces droits et principes fondamentaux au niveau international. Nous devons reconnaître que les peuples autochtones sont parmi les plus vulnérables et les plus défavorisés au monde. Par conséquent, il s'agit d'une énorme injustice lorsque ces peuples se retrouvent dans une position désavantageuse à cause d'une pratique très discutable qui permet au plus petit dénominateur commun de s'imposer.

En 1993, l'ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali a dit que « les droits de l'homme sont le langage commun de l'humanité ». Il ne faut pas politiser ou compromettre d'une quelconque façon les droits fondamentaux des peuples autochtones sur la base d'intérêts et de programmes publics locaux, régionaux et nationaux. Ces droits doivent au contraire être respectés et reconnus par les gouvernements locaux, régionaux et nationaux. Ces principes et les droits de l'homme sont universels. Ils ne s'arrêtent pas aux frontières entre ce qu'il convient d'appeler pays développés et pays en développement. Tous les États doivent consulter les peuples autochtones et coopérer avec eux, conformément au droit qu'ils ont au consentement libre, préalable et éclairé, ainsi qu'aux obligations internationales connexes contractées par ces États, notamment celles qui ont trait aux droits de l'homme, à l'environnement et au développement durable et équitable. La présente réunion plénière de haut niveau doit rester pour la contribution qu'elle aura apportée, sous la forme d'un document final fondé sur des principes, un document qui doit être interprété dans le contexte du droit international, des principes du droit international coutumier et en particulier des droits de l'homme consacrés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Pour terminer, je demande aux États Membres d'appuyer, dans un esprit de solidarité et de partenariat avec les peuples autochtones et conformément à leurs obligations juridiques internationales, ainsi qu'en leur capacité politique, l'application efficace du document final et des modalités qu'il contient, arrêtées d'un commun accord, en matière de coopération dans le cadre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Enfin, veillons à obéir non pas seulement à des impératifs juridiques et des

obligations juridiques internationales, mais également à des impératifs moraux.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur de la séance d'ouverture de la Réunion de haut niveau. Je voudrais à présent savoir si les membres sont d'accord pour donner la parole à M^{me} Rigoberta Menchú, dirigeante autochtone et lauréate du prix Nobel. S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite, sans créer de précédent, inviter M^{me} Menchú à faire une déclaration à la présente séance?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à M^{me} Menchú.

M^{me} Menchú (*parle en espagnol*) : Aujourd'hui, ce jour sacré dans le calendrier maya, est le jour des sept énergies de l'Ahpu Ahpu. L'Ahpu est la force de l'être humain, la force de chaque personne, de chaque homme et de chaque femme qui cohabitent sur notre planète. L'Ahpu nous rappelle que nous sommes aussi des enfants de l'oxygène, que nous sommes des enfants de la Terre nourricière, et c'est avec cette lumière que j'entame cette participation à cette auguste assemblée, à cette première réunion de haut niveau consacrée aux peuples autochtones. Je tiens à remercier le Secrétaire général, Ban Ki-moon, d'avoir permis que l'Assemblée organise cette réunion de haut niveau, et qu'elle se conclue par l'adoption d'un projet de résolution (A/69/L.1) satisfaisant pour les droits et la dignité des peuples autochtones.

Pour commencer, c'est en 1923 que notre frère Deskaheh s'est présenté devant la Société des Nations pour demander une participation pleine, active, comme force de proposition, au sein du concert des nations. Il n'a pas obtenu gain de cause, mais il a créé un précédent.

Il y a de nombreuses années – j'avais 23 ans – j'ai eu la chance de participer à la première réunion du Groupe de travail sur les populations autochtones, au sein duquel les peuples autochtones entamèrent une intense campagne dans le cadre de l'ONU. Grâce à ce groupe, auquel nous rendons hommage aujourd'hui, le débat sur les droits des peuples autochtones a pu avancer. Depuis 1982, année de la création du Groupe de travail, des milliers et des milliers de délégations, composées d'hommes et de femmes, sont venues prendre la parole à l'ONU. Et c'est ainsi qu'à vu le jour l'Instance permanente sur les questions autochtones, qu'a pu être approuvée

la Convention de 1989 relative aux peuples indigènes et tribaux (no 169) de l'Organisation internationale du Travail, que les peuples autochtones ont pu participer à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue en 1993 à Vienne et durant laquelle a été adopté un plan d'action prévoyant le lancement de la première Décennie internationale des populations autochtones. Je rappelle tout cela car nous, les peuples autochtones, avons de la mémoire. Tout ce que nous avons subi dans l'histoire est écrit dans les campagnes intensives qui ont été menées et les multiples résolutions qui ont été adoptées par l'ONU.

Aujourd'hui, nous sommes une nouvelle fois les témoins de progrès extraordinaires non seulement en ce qui concerne les droits des peuples autochtones mais aussi en termes de définition commune des droits de ces peuples. C'est pourquoi nous appuyons pleinement l'adoption du projet de résolution A/69/L.1 à la présente Conférence mondiale sur les peuples autochtones, qui va renforcer une nouvelle fois nos combats mais, surtout, les plans d'action tant pour les peuples autochtones que pour les pays et les États-nations. Nous tenons à dire que les avancées réalisées par les peuples autochtones ont permis à des millions de personnes d'origine autochtone de réaffirmer aujourd'hui leur identité, leurs droits et leur existence.

Cependant, aujourd'hui, je suis ici pour les jeunes, pour les enfants, pour ces millions de frères qui souffrent de la faim, de la pauvreté et de la malnutrition. Ils subissent les effets de la violence qu'ils doivent affronter tous les jours dans leurs communautés, dans leurs villages et sur leurs territoires afin de protéger leurs mers, leurs fleuves, leurs eaux et leurs terres. Je suis ici car je considère que les populations autochtones, et notamment les jeunes et les enfants, ont le droit d'aller de l'avant. C'est pour cela qu'il nous fallait une nouvelle fois nous mettre d'accord sur une déclaration, celle que, nous l'espérons, l'Assemblée générale adoptera dans quelques instants.

Pour nous, la paix signifie l'équilibre, le respect mutuel, la réciprocité, la concertation. Pour nous, la paix signifie écouter les différents points de vue car nous faisons, de fait, partie de la diversité. Aussi, comme le dit le frère Clyde, est-ce une grande responsabilité de parler aujourd'hui au nom des peuples autochtones. Et c'est pourquoi j'invite également tous les peuples autochtones et leurs dirigeants à faire preuve d'un très grand sens des responsabilités dans toutes les actions qu'ils entreprennent. Nous devons avant tout faire

primer l'intérêt supérieur de nos communautés et de nos peuples.

Nous sommes donc rassemblés ici aujourd'hui pour célébrer les progrès accomplis. L'espoir est permis. Les réussites sont là. C'est pour cela que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones existe, qui, elle aussi, demanda plusieurs décennies de négociation. Aujourd'hui, je voudrais rendre hommage aux milliers d'hommes et de femmes autochtones qui ont perdu la vie depuis le lancement du débat sur leurs droits à l'ONU, en août 1982. Depuis cette date, les communautés autochtones ont été victimes de violations extrêmement graves de leurs droits, y compris le génocide, l'ethnocide, le fratricide et le féminicide. Ces notions ne figurent pas encore dans les résolutions. Il est cependant nécessaire de créer un précédent pour que l'Assemblée renforce le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des outils internationaux, et, surtout des instruments que, conjointement avec les pays du monde, nous avons mis sur pied et adoptés.

L'incertitude persiste sur la santé de nos peuples. La santé est primordiale pour tous les êtres humains mais, pour les peuples autochtones, la santé signifie le bien-être général, pas seulement les souffrances ou les douleurs ressenties dans une partie du corps. C'est pourquoi il faut intégrer les technologies actuelles des peuples autochtones dans les plans de développement global. C'est pourquoi il est absolument essentiel que le secteur de l'éducation intègre la science et le savoir des peuples autochtones. Nous devons aujourd'hui adopter une nouvelle approche en matière d'éducation. Il faut envisager l'éducation dans un contexte multiculturel, pour en finir avec l'éducation qui ne fait que reproduire les paramètres du colonialisme ou de la soumission. Nous devons nous attaquer de front au racisme et à la discrimination. Le racisme et la discrimination sont en effet une forme de maladie émotionnelle, de maladie mentale qui ruine intégralement la personne. Nous devons également accroître notre participation légitime, pleine, active et constructive, à l'examen des programmes de travail des organismes des Nations Unies et, au niveau national, aux politiques publiques.

Nous félicitons nos frères et sœurs qui ont été les premiers à faire appel, avec beaucoup de courage, à la communauté internationale, à dénoncer les crimes contre l'humanité, à montrer que l'humanité respire l'oxygène de notre Terre nourricière. Sans elle, notre bien-être général est totalement détruit.

Cela fait 34 ans que j'ai la chance d'être en contact avec l'ONU et, durant cette période, j'ai vu des progrès mais aussi bien des frustrations, parce que le plus important, ce sont les millions d'autochtones qui vivent dans des zones montagneuses, dans des villages dans lesquels il n'y a toujours pas de routes, auxquels ne parviennent que peu d'informations et qui n'ont pas accès à la technologie dont on parle aujourd'hui.

En général, nous sommes comme tous les peuples qui ont connu l'esclavage et l'assujettissement, nous sommes comme tous les hommes et à toutes les femmes qui ont souffert dans leur chair de la violence. Toutefois, ils ont la force de montrer la lumière à leurs prochains et d'être un phare pour eux. Si les peuples autochtones pouvaient jouir de leur liberté et de l'autonomie et, surtout, de leur droit à l'autodétermination, alors toutes les normes internationales trouveront leur digne place dans les politiques publiques au niveau national. Il est impossible de visualiser les droits des autochtones s'ils ne sont pas visualisés dans la vie quotidienne des populations. Voilà pourquoi nous avons ici une nouvelle occasion d'ouvrir une brèche commune de réciprocité, de respect mutuel, de pleine jouissance de la vie et de l'avenir, l'avenir de toute l'humanité.

Je vois de nombreux nouveaux jeunes visages ici. Ces jeunes, notamment les jeunes Présidents, nous inspirent beaucoup parce que cette jeunesse vient de différentes nations du monde. Je rends hommage au Mexique pour les nombreux qu'il a déployés pour promouvoir le projet de résolution qui sera bientôt adopté, et je rends aussi hommage à notre frère Evo Morales, qui est à la tête de l'État plurinational de Bolivie et de beaucoup d'autres luttes dont nous ne pensions pas, quand nous étions jeunes, pouvoir un jour voir les résultats. Je rends aussi hommage aux jeunes qui travaillent ici, dans les différentes missions diplomatiques auprès de l'Organisation des Nations Unies. Lorsque j'arpentais déjà les couloirs de l'ONU escortée par des policiers, beaucoup d'entre vous étaient encore beaucoup plus jeunes qu'aujourd'hui.

Je suis lauréate du prix Nobel de la paix et j'ai été la première Ambassadrice de la première Année internationale des populations autochtones proclamée en 1993. J'ai été nommée par le Secrétaire général de l'époque, M. Boutros Boutros Ghali. Cela m'a permis de visiter 29 pays du monde où vivent des peuples autochtones. Aujourd'hui, je vois qu'ils sont représentés ici et j'en tire une grande fierté, car je considère que la voie est ouverte, une voie que nous devons construire

ensemble. Que la paix soit la vie, que la paix soit l'éducation, et que la paix soit la culture.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant examiner le projet de résolution A/69/L.1. Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Gettu (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : S'agissant du projet de résolution A/69/L.1, intitulé « Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones », je souhaite, au nom du Secrétaire général, qu'il soit pris acte de l'état suivant des incidences financières de ce projet, présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Aux termes des paragraphes 31 et 40 du projet de résolution A/69/L.1, l'Assemblée générale demanderait, premièrement, au Secrétaire général, agissant en concertation et en coopération avec les peuples autochtones, le Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones et les États Membres, de commencer à élaborer, dans les limites des ressources existantes, un plan d'action à l'échelle de l'ensemble du système pour assurer une approche cohérente de la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration, et de rendre compte à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès accomplis.

Deuxièmement, elle prierait le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones et les États Membres, compte tenu des vues exprimées par les peuples autochtones, de rendre compte à l'Assemblée générale, à sa soixante-dixième session, de la mise en œuvre du présent document final et de lui présenter à la même session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des recommandations sur la manière d'utiliser, de modifier et d'améliorer les mécanismes existants de l'ONU pour atteindre les buts de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; deuxièmement, les moyens d'adopter à l'échelle du système une approche plus cohérente de la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration et, troisièmement, des mesures précises propre à permettre la participation des représentants et institutions des peuples autochtones, en faisant fond sur son rapport sur les moyens de promouvoir la participation de représentants de peuples

autochtones reconnus aux travaux de l'Organisation des Nations Unies portant sur des questions les intéressant (A/HRC/21/24).

Les activités prescrites énumérées dans le projet de résolution sont liées au paragraphe 1 du Plan-programme biennal et priorités pour la période 2014-2015 (A/67/6/Rev.1) et au chapitre 2 du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, « Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences ».

Aux termes aux paragraphes 31 et 40 du projet de résolution, les deux documents d'avant session ajouteront 8 500 mots chacun dans toutes les langues officielles à la charge de travail du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence au titre de la documentation, ce qui nécessitera des dépenses supplémentaires d'un montant de 100 800 dollars pour ce poste en 2015. Les services prévus d'un montant de 100 800 dollars demandés au titre du chapitre 2, « Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences », doivent être inscrits au budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.

Aucune ressource n'est prévue dans le budget-programme de 2014-2015 pour financer les activités demandées aux paragraphes 31 et 40 du projet de résolution. Il est impossible actuellement de déterminer, dans le chapitre pertinent du budget-programme pour l'exercice biennal de 2014-2015, les activités qui pourraient être annulées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice biennal. Il faudra donc prévoir l'ouverture des crédits additionnels d'un montant de 100 800 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015.

Il est rappelé que, conformément à la procédure établie par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal pour le financement des dépenses additionnelles résultant d'activités prescrites par les organes délibérants non prévues dans le budget-programme. Si les dépenses additionnelles assignées dépassent les ressources disponibles du fonds de réserve, les activités concernées ne peuvent être mises en œuvre que moyennant la réaffectation de ressources initialement assignées à des domaines de moindre priorité ou des modifications apportées à des activités déjà prévues; à défaut de quoi, les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/69/L.1, des ressources additionnelles d'un montant total de 101 800 dollars seront nécessaires. D'après les prévisions, ce montant ne pourrait pas être imputé au budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015. En conséquence, l'Assemblée générale est priée d'approuver le prélèvement sur le fonds de réserve de crédits additionnels d'un montant de 101 800 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.

L'attention de l'Assemblée générale est donc appelée sur le présent état des incidences sur le budget-programme. Durant la plus grande partie de la soixante-neuvième session, la Cinquième Commission examinera à la fois un état détaillé des incidences sur le budget-programme du projet de résolution et le rapport y afférent du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.1, intitulé « Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/69/L.1?

Le projet de résolution A/69/L.1 est adopté (résolution 69/2).

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège, pour une déclaration.

Mgr Urbanczyk (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Premièrement, je souhaite féliciter le Président d'avoir convoqué cette réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones. Ma délégation a travaillé dur, de façon constructive et dans un esprit de bonne volonté pour faire de ce document final (résolution 69/2) une réussite. Néanmoins, elle manquerait à son devoir si elle ne signalait pas son désaccord profond avec certains points du texte. Ma délégation tient donc à exprimer les réserves ci-après au sujet du paragraphe 13 de la résolution.

Concernant la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation, ainsi que les autres termes au sujet desquels le Saint-Siège a émis des réserves à la Conférence internationale sur la population

et le développement (CIPD) et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, nous réitérons l'expression de ces réserves telles qu'elles sont énoncées de façon plus détaillée dans le rapport de la CIPD et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. En particulier, la CIPD s'oppose au recours à l'avortement à des fins de planification familiale et réfute l'idée que la pratique donnerait lieu à quelque nouveau droit en la matière. Ma délégation continuera de respecter et de promouvoir les droits des peuples autochtones.

Enfin, ma délégation saisit l'occasion qui lui est donnée de réaffirmer l'attachement de longue date du Saint-Siège à œuvrer au plein épanouissement des plus de 370 millions de personnes autochtones que compte le monde.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je voudrais adresser mes remerciements sincères à M^{me} Marjon Kamara, Représentante permanente du Libéria, et M. Andrej Logar, Représentant permanent de la Slovénie, pour la compétence et la patience remarquables dont ils ont fait preuve en animant les discussions et les négociations complexes tenues dans le cadre des consultations afin de les mener à une issue favorable. Je ne doute pas que les membres de l'Assemblée s'associent à moi pour leur exprimer notre sincère gratitude.

Il est rappelé aux représentants que les tables rondes 1 et 2 se tiendront simultanément cet après-midi à 15 heures, dans la salle de conférence 4 du bâtiment de l'Assemblée générale et dans la salle du Conseil de tutelle, respectivement.

La table ronde 1, intitulée « Action du système des Nations Unies pour l'exercice effectif des droits des peuples autochtones », sera coprésidée par S. E. M^{me} Edita Hrdá, Représentante permanente de la

République tchèque auprès de l'ONU, et par M. Ghazali Ohorella, représentant de la région autochtone pacifique.

La table ronde 2, intitulée « Exercice effectif des droits des peuples autochtones aux niveaux national et local », sera coprésidée par S. E. M. David Choquehuanca, Ministre des affaires étrangères de l'État plurinational de Bolivie, et par M. Joseph Ole Simmel, représentant de la région autochtone africaine.

La table ronde 3 et la réunion-débat se tiendront simultanément demain après-midi à 15 heures dans le bâtiment de la pelouse nord, dans la salle de conférence 4 et dans la salle de l'Assemblée générale, respectivement.

La table ronde 3, intitulée « Terres, territoires et ressources des peuples autochtones », sera coprésidée par S. E. M. Pita Sharples, Ministre des affaires maories de la Nouvelle-Zélande, et par M^{me} Joan Carling, représentante de la région autochtone asiatique.

La réunion-débat, intitulée « Priorités des peuples autochtones pour le programme de développement durable pour l'après-2015 », sera coprésidée par M^{me} Patricia Balbuena, Vice-Ministre de l'interculturalité du Ministère de la culture du Pérou, et par M^{me} Jannie Lasimbang, représentante de la région autochtone asiatique.

Je souhaite à tous des délibérations fructueuses.

Je voudrais adresser des remerciements particuliers – au nom de nous tous – à deux personnes : M^{me} Mirna Cunningham et M. Les Malezer, qui ont été au service de cette séance historique. Ils ont été au service de tous les représentants des peuples autochtones. Une fois encore, je souhaite à tous des délibérations fructueuses.

La séance est levée à 11 h 55.